

# ANNEXE 2 : Rappel du déroulement de l'enquête publique conjointe

## 1. Les modalités de l'enquête publique conjointe

### 1.1 Le lancement de l'enquête

Par **arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025**, Monsieur le préfet de la Gironde a ouvert l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative à la réalisation de l'opération d'aménagement urbain Brazza et l'enquête parcellaire.

Par décision du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 9 octobre 2025, Monsieur Maurice CAPDEVIELLE-DARRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur de enquêtes publiques et parcellaires mentionnées ci-dessus.

### 1.2 La période et la durée de l'enquête

L'enquête publique conjointe visant à informer le public, à recueillir ses avis et observations sur le projet de réalisation de l'opération d'aménagement urbain Brazza, s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 17 décembre 2025 inclus, soit 31 jours consécutifs.

#### 1.2.1 *Les modalités d'affichage et de communication*

L'information réglementaire associée a été assurée par voie de presse par la préfecture, par voie d'affichage par Bordeaux Métropole sur le site de projet, à l'hôtel de Bordeaux Métropole et en mairie. L'avis d'enquête a été publié sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) (rubrique « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ») ; ainsi que sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante : [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr). Une information a également été publiée sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante : [www](http://www)

L'affichage sur site a été constaté par huissier les 31 octobre, 17 novembre et 17 décembre 2025.

Les dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bordeaux (cité municipale) ainsi qu'à la Mairie de quartier Bordeaux Bastide, durant les heures d'ouverture.

#### 1.2.2 *Les permanences du commissaire enquêteur*

Quatre permanences permettant d'accueillir le public en mairie de Bordeaux ont eu lieu aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 26 novembre 2025 de 14h00 à 17h00,

- Le mardi 9 décembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 17 décembre 2025 de 14h00 à 17h00,

Elles ont permis aux personnes s'étant présentées de faire part de leurs observations et propositions.

### *1.2.3 La fréquentation du public*

Concernant le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, la participation du public peut être considérée comme faible car le commissaire enquêteur n'a eu qu'une visite lors de ses permanences. Une observation a été déposée sur le registre papier mis à disposition à la Cité municipale. Aucune observation n'a été déposée sur le registre papier mis à disposition à la Mairie de quartier Bordeaux Bastide. Aucune observation n'a été adressée par voie postale ou par courrier.

Concernant le dossier parcellaire, aucune observation n'a été formulée.

### *1.3 La remise du procès-verbal de notification des observations*

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'environnement, une réunion s'est tenue le 23 décembre 2025 dans les locaux de Bordeaux Métropole en présence du commissaire enquêteur et des représentants de Bordeaux Métropole, afin que le commissaire enquêteur expose les points essentiels de son procès-verbal. Au terme de la réunion, le commissaire-enquêteur a remis en main propre à Bordeaux Métropole un procès-verbal relatif à l'enquête conjointe préalable à la DUP et l'enquête parcellaire (annexe 2 bis).

Par courrier en date du 8 janvier 2026, Bordeaux Métropole a répondu aux points soulevés par le procès-verbal (annexe 2 ter).

## **2. Conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur**

À l'issue de l'enquête publique, le 17 janvier 2026, le commissaire-enquêteur a remis à Monsieur le Préfet de la Gironde ses rapports et ses conclusions motivées

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la demande préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'opération d'aménagement urbain du quartier de Brazza.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la demande d'emprises parcellaires nécessaires à la réalisation du projet.